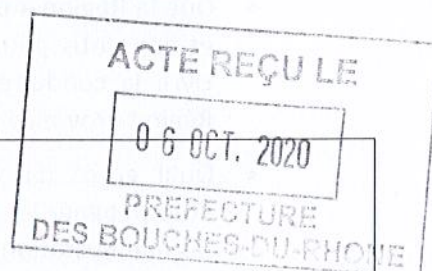


Jeudi 1<sup>er</sup> octobre 2020



DÉLIBÉRATION N°2020-53

## FORUMS DU PRIX LITTÉRAIRE DES LYCÉENS ET APPRENTIS DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Le jeudi 1<sup>er</sup> octobre 2020 à 11h00, les membres du Conseil d'Administration d'Arsud, régulièrement convoqués, se sont réunis en visioconférence, M. Michel BISSIÈRE, Président d'Arsud, étant présent dans les locaux de Bouc-Bel-Air.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** M. Robert BÉNÉVENTI - M. Michel BISSIÈRE - Mme Christiane BOURBONNAUD - Mme Laurence CABROL - Mme Josy CHAMBON - M. Pierre DUSSOL - Mme Aurélie FERRIER – M. Richard GALY - M. Michel KELEMENIS – Mme Jehanne MARROU - Mme Elodie PRESLES - Mme Agnès RAMPAL – M. Jean-Pierre RICHARD - Mme Maylis ROQUES représentait le DRAC PACA – M. Philippe VARDON - Mme Brigitte VIRZI-GONZALEZ

**ÉTAIENT REPRÉSENTÉS** M. Christian ESTROSI *par M. Michel BISSIÈRE*  
M. Geoffrey DAVID *par M. Philippe VARDON*

**ÉTAIENT ABSENTS** M. Julien AUBERT - Mme Marion COUTRIS - Mme Chantal EYMELOUD

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°19-586 du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur du 16 octobre 2019 portant modification des statuts de la Régie culturelle régionale et intégration de l'Arcade,

Vu la délibération n°2020-23 du Conseil d'Administration du 5 juin 2020 portant sur le budget primitif 2020,

Vu la délibération N°2020-37 du conseil d'administration du 1er octobre 2020 portant sur les modalités d'organisation de la séance en visio-conférence et les modalités de vote,

Vu la délibération N°2020-41 du conseil d'administration du 1er octobre 2020 portant sur l'adoption du budget supplémentaire,

### Considérant :

- Que la Région a placé au cœur de son projet l'action culturelle en faveur des lycéens et apprentis pour les rapprocher de la lecture et a confié à l'Agence Régionale du Livre la conduite d'une opération « Prix littéraire des Lycéens et Apprentis de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur »,
- Qu'il entre dans les missions d'Arsud de valoriser les politiques régionales et accompagner les agences régionales dans la réalisation de leurs projets en organisant les manifestations développées dans ce cadre,

### Le Président propose au Conseil d'Administration :

- D'organiser à l'initiative de la Région et en collaboration avec l'Agence Régionale du Livre, un 1<sup>er</sup> forum de rencontres avec les auteurs, les lycéens et apprentis-jurés le 2 décembre 2020 à La Croisée des Arts, à St-Maximin-la-Sainte-Baume, et le 3 février 2021 au Centre des Congrès d'Aix-en-Provence,
- De prévoir la prise en charge d'une version numérique des forums en cas d'impossibilité de réalisation en présentiel (frais de captation, développements numériques nécessaires à l'intégration de l'ensemble des contenus *-restitutions des prises de paroles des jurés et des auteurs-* grâce notamment à la création de pages HTML, la création de renvois, d'une carte interactive, droit d'auteurs ou voisins afférents et autres redevances éventuelles, etc),
- De prendre en charge les frais liés à la restauration et à l'accueil des participants en passant éventuellement par des associations d'insertion ou encore des établissements de formation en hôtellerie-restauration,
- De prendre en charge l'ensemble des couts afférents à l'accueil des lycéens, particulièrement les besoins en matériels sanitaires (gel hydro-alcoolique, masques...) et de prévention,
- D'intervenir en apport technique sur l'aménagement des lieux en accord avec la direction du lieu d'accueil,
- De prendre en charge la réalisation de vidéo-projections durant les forums,
- D'autoriser Monsieur Laurent GENRE détenteur de la licence d'organisateur de spectacles au sein d'Arsud à signer les contrats de travail des intermittents,
- De déroger au principe de remboursement de la Fonction Publique Territoriale pour les agents d'Arsud concernés par cette opération, lesquels pourront à ce titre être remboursés pour les frais d'hébergement et de restauration aux frais réels sur présentation de justificatifs dans la limite de 100 € TTC par nuitée (petit déjeuner compris) et 25 € TTC par repas (midi et/ou soir),

Le Président rappelle que les crédits sont prévus aux chapitres 011 et 012 du budget 2020 pour le 1<sup>er</sup> forum et seront prévus à celui de 2021 pour le 2<sup>nd</sup>.

**Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité.**

Fait à Bouc-Bel-Air, le 1<sup>er</sup> octobre 2020

Le Président du Conseil d'Administration  
Monsieur Michel BISSIÈRE

